

## CPEG: OU EN EST-ON?

Deux projets de loi opposés seront bientôt débattus au Grand Conseil et peut-être amendés par le nouveau parlement. En septembre 2018, le comité votera le niveau des mesures structurelles et sa date d'entrée en vigueur. Courant octobre 2018 une AdE extraordinaire sera convoquée pour une prise de position sur le catalogue. L'échéance du mois de juin 2019 est la 2<sup>ème</sup> étape des contraintes imposées à la CPEG. Le dépôt du rapport de l'expert agréé de la CPEG auprès de l'autorité de surveillance autorisera (ou non) la caisse à fonctionner en capitalisation partielle pour les cinq années suivantes. Le plan de retraites actuel ne changera pas en 2019.

## CPEG, NOS REVENDICATIONS:

PL12228 contre PL12188 (LCPEG)

Aujourd'hui, le PL12228 déposé par l'Alternative et le MCG prévoit un financement additionnel de la CPEG par un mélange entre le « prêt croisé » souhaité par le Conseil d'Etat et un amortissement de ce prêt via l'octroi de terrains constructibles à la CPEG afin d'y construire du logement abordable (notamment pour les jeunes). Il reprend l'essentiel de l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement ». Il est actuellement en discussion au Grand Conseil. Le projet de loi du Conseil d'Etat PL12188 demande un énorme sacrifice aux employé-e-s et n'a pas fait l'objet d'amendements significatifs qui auraient pu amener le soutien du Cartel. Par conséquent le Cartel s'y oppose. Il est encore en discussion au sein de la commission des finances.

**Le choix de l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel, (tout comme l'assemblée des délégués de la CPEG) s'est clairement porté sur le PL12228. Cette dernière s'est aussi clairement prononcée en faveur du lancement ou du soutien au lancement du référendum si le PL12188 devait passer la rampe du Grand Conseil.**

Pour mémoire, les revendications du Cartel sont:

- le maintien du niveau des rentes pour l'ensemble du personnel affilié (la rente moyenne à l'État est aujourd'hui de 2,850.- CHF);
- le refus du transfert du risque financier sur les épaules des assuré-e-s par le passage en primauté de cotisations;
- le rejet du fait qu'une part importante du financement additionnel est constitué par des augmentations conséquentes des cotisations du personnel en fonction de l'âge;
- et enfin la garantie du transfert de terrains constructibles à la CPEG.

**Nous demandons au personnel de rester mobilisé et réactif pour être prêts en cas de lancement d'un référendum!**